


**De :** Cadastre Minier R.D. Congo <info@cami.cd>

**Envoyé :** vendredi 19 avril 2024 12:47

**À :** p.huart@thaurfin.com

**Objet :**  Communiqué important

[Affichez cet e-mail dans votre navigateur](#)



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

*Ministère des Mines*

**CADASTRE MINIER**



COMMUNIQUÉ N°CAMI/DG/006/2024

[www.cami.cd](#)

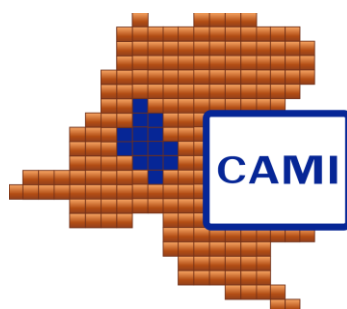
Le Cadastre Minier (CAMI) informe les titulaires des droits miniers et de carrières d'exploitation que, conformément aux dispositions de l'article 482 du Règlement Minier, la forme et la dimension de la borne à utiliser pour le bornage des périmètres miniers ou de carrières viennent d'être déterminées par la **Décision n°CAMI/DG/001/2024 du 04 Avril 2024**, reprise en annexe du présent Communiqué.

A ce titre, il est rappelé aux titulaires sus évoqués leur responsabilité de procéder, à leurs frais, au bornage de leurs périmètres miniers ou de carrières dans les deux (2) mois suivant la délivrance du titre, tel qu'exigé par l'article 31 du Code Minier.

Aussi, faut-il souligner que le non-respect de cette disposition légale est passible d'une amende dont le montant en francs congolais équivaldra à une somme allant de **2.000 à 10.000 USD**.

Enfin, il importe d'insister que le bornage des périmètres miniers ou de carrières d'exploitation est un élément essentiel à la sécurisation de l'investissement minier que le CAMI s'engage à garantir.

TÉLÉCHARGEZ LA DÉCISION ICI



Copyright (C) 2024 **Cadastre Minier**. Etablissement public relevant du Ministère des Mines de la République démocratique du Congo. Ses missions sont définies à l'article 12 du Code Minier révisé, à savoir : la gestion du domaine minier ainsi que celle des titres miniers et des carrières.

Tous droits réservés.

*Nous vous envoyons cet e-mail, car vous êtes un de nos contacts (abonnement via site web ou rajout automatique)*

**Siège à Kinshasa :**

Cadastre Minier Croisement des avenues Kasa-vubu et Mpolo Kinshasa, Gombe Congo, Democratic Republic of the

**Directions Provinciales :** Lubumbashi - Kolwezi - Sud Kivu - Kindu - Kisangani

Vous souhaitez modifier les paramètres pour ce type d'e-mails ?

Vous pouvez [mettre à jour vos préférences](#) ou [vous désabonner](#)